
LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses, le 10 mars 2022

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

N° DE FAX/RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/22/149

NOMBRE DE PAGES : 4

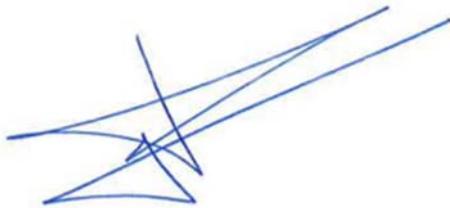
ÉMETTEUR : Le directeur du centre CEA/Paris-Saclay

TÉL. ÉMETTEUR : +33 (0) 1 69 08 77 89

Objet : Déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en annexe la déclaration d'un événement significatif relatif à l'entrée d'un agent de catégorie B en zone réglementée de l'INB n° 165 sans dosimètre à lecture différée.

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.



Christian BAILLY
Directeur du CEA/Paris-Saclay

Destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DTS	01 46 16 44 25
ASN/DEU	01 46 16 44 36
ASN/Division de Paris	01 71 28 46 02
ASN/Division d'Orléans	diffusion par courriel
ASN/DRC	diffusion par courriel
DRIEAT	diffusion par courriel
IRSN/PSN	01 58 35 79 73
IRSN/PSN-EXP/SSRD	diffusion par courriel
CLI FAR	01 47 29 41 70 (et diffusion par courriel)

Copies par courriel :

AG
 AGA
 CAB-AG
 HC (secrétariat)
 DSSN : P. YVON, O. KADOUCH, F. VAUFREY
 DSSN/SSGC
 DSSN/SSN
 DSSN/SPHE
 CCC
 IGN
 DCOM
 DRHRS (secrétariat)
 DJC
 DCEPI/CJ (secrétariat)
 P-SAC/DIR : J.-M. TAILLADE
 P-SAC/DSPS
 P-SAC/DSPS/SPRE
 P-SAC/DSPS/FLS FAR
 P-SAC/DSPS/SST FAR
 P-SAC/DSPS/UAI
 P-SAC/DSST
 P-SAC/CQSE
 P-SAC/UCRP
 CAB-AG/MOA A&D : V. GORGUES, C. RICHEL
 DES/DIR
 DES/DDSS
 DES/DGCP : D. KIMMEL, F. BALANDREAU, F. CORDIER
 DES/EC
 DES/DDSD/DIR : C. OUDOT, S. LAVARENNE, D. CANAS
 DES/DDSD/UADF
 DES/DDSD/UADF/BQSE
 DES/DDSD/UADF/SEID
 DES/DDSD/DTPI/S3N
 CAD/DIR
 CAD/CSMN
 MAR/DIR
 MAR/CSNSQ
 GRE/DIR
 DAM/DIF
 DAM/VA
 DAM/CESTA
 CSE P-SAC
 CSSCT Fontenay-aux-Roses

ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)		
Référence : P-SAC/CCSIMN/22/149 Date : 08/03/2022 Indice : 0		
Description		
Site : CEA Paris-Saclay site de Fontenay-aux-Roses	INB : 165	Atelier/laboratoire /réacteur : /
Etat de l'installation /atelier :	<input type="checkbox"/> en construction <input type="checkbox"/> en fonctionnement <input type="checkbox"/> en arrêt pour maintenance	<input type="checkbox"/> en CDE <input checked="" type="checkbox"/> en DEM <input type="checkbox"/> autre :
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement :	<input checked="" type="checkbox"/> en exploitation normale <input type="checkbox"/> en intervention	<input type="checkbox"/> en maintenance <input type="checkbox"/> en essais
Date et heure de l'événement : 02/03/2022	Date et heure de détection : 03/03/2022	
Libellé de l'événement : Entrée en zone réglementée d'un agent de catégorie B sans dosimètre à lecture différée		
L'événement est-il générique ? : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : site ou activité concernés :		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant :	<input type="checkbox"/> sûreté <input checked="" type="checkbox"/> radioprotection <input type="checkbox"/> environnement	critère : critère : 10..... critère :
Analyse préliminaire		
<p>Le 2 mars 2022, l'INB165 organise une « visite conseil » impliquant des agents d'une unité externe à l'installation. L'un de ces agents avait un doute sur son classement au titre de l'article R.4451-57 du code du travail et ne disposait pas de dosimètre à lecture différée attribué personnellement.</p> <p>De ce fait, l'INB a considéré qu'il n'était pas classé et a permis son entrée en zone réglementée avec seulement un dosimètre opérationnel. Une vérification a posteriori a montré que l'agent est classé B.</p> <p>Il est à noter que le périmètre de la visite, d'une durée inférieure à 30 minutes, était limité à un local classé en zone réglementée verte. L'agent concerné était accompagné du personnel de l'installation. A l'issue de la visite, la dosimétrie opérationnelle faisait état d'une valeur de 5 µSv.</p> <p>Le code du travail dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au point I de l'article R. 4451-64 : « L'employeur met en œuvre une surveillance dosimétrique individuelle appropriée, lorsque le travailleur est classé au sens de l'article R. 4451-57 » ; - au point I de l'article R. 4451-65 : « La surveillance dosimétrique individuelle liée à l'exposition externe ou l'exposition au radon est réalisée au moyen de dosimètres à lecture différée adaptée. » <p>L'accès en zone réglementée d'un agent classé en catégorie B sans dosimètre à lecture différée constitue par conséquent un écart aux dispositions du code du travail en matière de radioprotection.</p>		
Détection de l'événement :	<input type="checkbox"/> action automatique - alarmes <input type="checkbox"/> inspection externe (ASN...) <input checked="" type="checkbox"/> conduite - constat opérateur <input type="checkbox"/> fortuite - observation individuelle hors procédure <input type="checkbox"/> maintenance	<input type="checkbox"/> essais, contrôles <input type="checkbox"/> retour d'expérience <input type="checkbox"/> surveillance, inspection interne <input type="checkbox"/> réexamen, réévaluation de sûreté <input type="checkbox"/> autre :
Origines présumées de l'événement :	<input type="checkbox"/> causes techniques <input type="checkbox"/> causes humaines <input checked="" type="checkbox"/> causes organisationnelles	<input type="checkbox"/> agressions externes <input type="checkbox"/> autre :

Fonctions de sûreté impactées :	<input type="checkbox"/> criticité/réactivité <input type="checkbox"/> confinement <input type="checkbox"/> refroidissement	<input type="checkbox"/> fonctions supports <input type="checkbox"/> perte ou découverte de source radioactive
<u>Conséquences sur les personnes</u> : <input checked="" type="checkbox"/> aucune <input type="checkbox"/> évacuation sanitaire <input type="checkbox"/> blessure <input type="checkbox"/> contamination radiologique <input type="checkbox"/> contamination chimique <input type="checkbox"/> contamination microbiologique		
<u>Conséquences réelles</u> : Aucune.		
<u>Conséquences potentielles</u> : Aucune. Le suivi dosimétrique de l'agent a été assuré par le port de la dosimétrie opérationnelle fonctionnelle volante.		
<u>Mesures correctives immédiates</u> : Sans objet.		
<u>Actions entreprises pour éviter le renouvellement de l'événement</u> : A définir après l'analyse des défaillances et des actions inappropriées à l'origine de l'événement.		
<u>État final de l'installation et du matériel concerné</u> : Sans objet		
Proposition de classement de l'événement		
<input type="checkbox"/> Au titre de la sûreté	<input checked="" type="checkbox"/> Au titre de la radioprotection	
Classement de base proposé : /	Classement de base proposé: 0	
Eléments de classement : /	Facteur supplémentaire éventuel : néant	
Facteur supplémentaire éventuel /		
Classement INES proposé :	Classement INES proposé : 0	
Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ?
Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : DE CHALDEE D'ABBAS	Prénom : Michel	Fonction : Chef de la CCSIMN.....
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : michel.dechaldeedabbas@cea.fr
Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : BAILLY	Prénom : Christian	Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay
Signature :		
